

## Grand Débat national

### Quatrième question : Démocratie et citoyenneté

La démocratie est en danger, dans le monde entier ; en France, elle se porte plutôt moins mal qu'ailleurs, mais elle reste très fragile. Elle peine à faire face aux grands défis (écologie, mondialisation financière, mutations culturelles). Elle est victime d'une perte de confiance ; une fraction notable des citoyens n'y croit plus.

Il s'agit de conjuguer démocratie et efficacité.

La démocratie ce n'est pas seulement la loi de la majorité. Ce n'est pas 51 imposent leurs décisions à 49. C'est avant tout l'état de droit. C'est un jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs qui garantissent les libertés et permettent aux minorités d'exister et de s'exprimer. C'est un système judiciaire qui permet le respect des droits humains.

L'une des plaies de la démocratie française, c'est **le taux élevé d'abstentions** aux élections, de telle sorte que la légitimité des élus est contestée.

Pour y remédier, certains préconisent le vote obligatoire.

Personnellement, je n'y suis pas favorable ; le vote est un acte libre d'un citoyen. Que vaudrait un vote obtenu sous la contrainte ? Ajoutons que cette contrainte ne peut être que modeste, une amende qui ne sera réellement incitative que pour les moins fortunés.

D'autres préconisent la reconnaissance du vote blanc. Depuis février 2014, les bulletins blancs sont comptabilisés à part (jusqu'à cette date ils étaient assimilés aux bulletins nuls), mais ne sont pas pris comme suffrages exprimés. Ainsi les électeurs qui n'accordent leur confiance à aucun des candidats peuvent se compter. Si le nombre des bulletins blancs est important, c'est aussi une indication précieuse pour les candidats qui devront se demander pourquoi ils ne répondent pas aux préoccupations d'électeurs qui, en participant au vote, manifestent qu'ils ne se désintéressent pas de la politique.

Mais certains voudraient aller plus loin en comptabilisant les bulletins blancs parmi les suffrages exprimés. Je crains que s'engager dans une telle voie qui a l'apparence de la logique, n'ait aucune conséquence pratique dans la plupart des cas ou conduise à des impasses dans certaines circonstances.

Si en effet dans des élections législatives ou municipales les bulletins blancs représentent une forte minorité, c'est quand même le candidat (ou la liste) qui arrivera en tête qui sera élu. Donc, aucune conséquence pratique.

N'écartons pas l'hypothèse très improbable où les bulletins blancs seraient majoritaires ; dans ce cas, c'est l'impasse ; que fait-on ? annulation de l'élection ? et après ?

Dans le cas de l'élection présidentielle, l'hypothèse de l'impasse serait absolument vraisemblable. En effet, l'article 7 de la Constitution prévoit que le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. En 2012, si les bulletins blancs et nuls (à l'époque, il n'y avait pas encore de distinction) avaient été inclus dans les suffrages exprimés, François Hollande n'aurait recueilli au second tour que 48,62% des voix. Que ferait-on dans une circonstance analogue ? La Constitution ne le prévoit pas.

**Le référendum** passe pour être une procédure qui permet au peuple de s'exprimer, de faire connaître sa volonté propre sans l'intermédiation de représentants qui sont toujours accusés de trahir ceux qui les ont élus.

A mon avis, le référendum est une arme extrêmement dangereuse qu'il ne faut utiliser qu'avec beaucoup de parcimonie, pour plusieurs raisons.

D'abord, par l'autorité même qui lui est attribuée (l'expression directe de la volonté du peuple), le référendum est difficilement réversible même lorsque la réponse a été obtenue à une très courte majorité. On le voit actuellement avec le Brexit.

Ensuite, le référendum est binaire. C'est oui ou non. Les lois adoptées après une procédure parlementaire ont pu être enrichies par des amendements. Les navettes avec le Sénat ménagent des délais de réflexion bénéfiques.

Enfin, il arrive fréquemment que les électeurs répondent moins à la question posée qu'à l'autorité qui la pose. L'exemple le plus évident est celui du référendum du 27 avril 1969. Le non qui l'a emporté à 52,58% des suffrages exprimés avec une participation de 80% des inscrits (un record), exprimait probablement plus le souhait d'une mise à la retraite du Général De Gaulle qui avait 79 ans à l'époque, que la désapprobation de la réforme proposée.

C'est aussi un bon exemple du caractère binaire du référendum. Il comportait à la fois une plus grande autonomie des Régions et une réforme radicale du Sénat. L'électeur qui aurait été partisan de la réforme régionale mais pas de celle du Sénat (ou l'inverse) n'aurait pas pu s'exprimer valablement

Il me semble qu'il serait sage de réserver le référendum à des projets très concrets au niveau de la Commune.

**Le nombre des parlementaires** ne me paraît pas mériter qu'on s'y attarde longuement. Actuellement, 577 députés et 348 sénateurs.

Il ne me paraît pas déraisonnable de ramener le nombre des députés aux alentours de 500. Par contre, à propos des sénateurs je m'interrogerais plus sur leur mode de désignation que sur leur nombre qui ne me paraît pas excessif.

**Une dose de proportionnelle** dans la désignation des députés me paraît souhaitable. Il n'est pas sain que des secteurs minoritaires de l'opinion soient privés de représentation au parlement.

Pour que toutes les composantes de l'opinion soient représentées convenablement, il faudrait envisager environ 25% des députés élus à la proportionnelle. Mais, dans ce cas la majorité sera plus fragile et il peut y avoir un risque sérieux d'instabilité politique. Aussi, il serait judicieux d'introduire une réforme constitutionnelle prévoyant qu'en cas de refus de la confiance ou de motion de censure, l'Assemblée sera dissoute automatiquement. Tant que cette réforme constitutionnelle n'aura pas eu lieu, il me paraîtrait sage de limiter le nombre des élus à la proportionnelle à 10%.

Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait lieu de modifier les attributions du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE). Peut-être sa composition serait à revoir.

A titre expérimental, il me paraîtrait intéressant d'instituer **une assemblée composée de citoyens tirés au sort**. Cette assemblée aurait pour mission de soumettre au Parlement les grandes lignes de projets de lois concernant la cohésion sociale ou la vie quotidienne. Elle

pourrait également attirer l'attention du Gouvernement sur la non application ou l'application insatisfaisante de certaines lois, sur des décisions de l'Exécutif qui paraissent arbitraires ou semblent compliquer la vie inutilement.

Les structures politiques doivent permettre aux citoyens français de vivre paisiblement, en sécurité avec pour horizon la devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

La fraternité doit s'appliquer aussi **aux migrants**.

La France ne peut pas accueillir toutes les misères du Monde, mais elle doit en prendre généreusement sa part. (Michel Rocard)

En 2017 la population immigrée a augmenté de 200 000 personnes (265 000 entrées, 65 000 sorties) <sup>1</sup>.

En 2015, pour une population totale de 66,4 millions, on recensait 6,2 millions d'immigrés (soit 10% de la population) dont 4,4 millions d'étrangers.

En Allemagne, le solde migratoire a atteint 1,1 million en 2015 (année exceptionnelle, il est vrai).

En 2016, pour une population totale de 82,4 millions, l'Allemagne comptait 18,5 millions d'immigrés, soit 22,5% de la population.

La comparaison des deux situations ne permet pas de prétendre que la France est submergée par l'afflux des migrants.

Au cours des années 2016 / 2018, la France, en se retranchant derrière les accords de Dublin, s'est conduite de façon indigne vis à vis de la Grèce et de l'Italie qui ont dû supporter tout le flux en provenance de la Libye.

Il est certain qu'il serait imprudent d'ouvrir toutes grandes nos portes ; nous pourrions cependant nous montrer un peu plus accueillants. Une prise en compte du long terme devrait nous y inciter, car avec un taux de natalité passé en dessous du seuil de reproduction, nous aurons besoin d'un apport de population, ne serait-ce que pour assurer le maintien du niveau des retraites.

L'immigration pourrait aussi être utile pour combler les offres d'emploi qui ne trouvent pas preneur dans la population autochtone.

Nous ne pouvons pas être fiers de l'attitude de la France à ce niveau. Accorder le pavillon français à l'Aquarius nous aurait redonné du panache à peu de frais. Est-il trop tard ?

Comment faire accepter un regain de l'immigration ?

Je ne vois pas d'autre moyen que d'expliquer les avantages que nous pouvons y trouver, ce qui n'est pas fait.

Et aussi, ne pas manquer de relater les exemples de bonne intégration des migrants, les exemples de relations amicales nouées entre migrants et population locale.

Robert Picard  
15 mars 2019

---

<sup>1</sup> (9) Le solde migratoire total n'était que de 50 000 personnes, car il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des français qui partent à l'étranger.